



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 119747

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les dons de sang. La France a besoin de sang, la demande augmente, mais le nombre de dons ne suit pas, à tel point que l'équilibre devient de plus en plus difficile à maintenir, avertit l'Établissement français du sang (EFS), qui lance mardi un appel au don pour conquérir de nouveaux donneurs. Au cours des cinq dernières années, les besoins en produits sanguins ont augmenté de 10 % et il faut aujourd'hui plus de 2,5 millions de dons de sang par an pour faire face à la demande, selon l'EFS. Parallèlement, le nombre de donneurs et de prélèvements réalisés n'a pas suffisamment progressé pour couvrir l'augmentation des besoins. Le niveau global des stocks se réduit donc de manière inexorable. Les besoins les plus urgents concernent actuellement les donneurs de groupe O (rhésus positif et négatif). Seuls 4 % des Français de 18 à 65 ans donnent leur sang chaque année. Si chaque donneur venait au moins deux fois par an donner son sang (au lieu en moyenne de 1,6 fois/an), le problème serait pratiquement réglé. Il y a actuellement 8 000 dons par jour. Or, pour maintenir à niveau suffisant les stocks, il en faut quotidiennement 800 de plus. 500 000 malades sont transfusés chaque année grâce au 1,6 million de volontaires qui, tous les ans, donnent leur sang. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir quelles mesures il envisage de mettre en place afin de pallier les besoins urgents en matière de dons de sang dans notre pays.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été attirée sur les nouvelles mesures que pourrait prendre l'État afin de rendre le don de sang plus attractif, suite notamment à la tension sur l'approvisionnement en produits sanguins labiles en période estivale. Afin de faire face à la hausse des besoins, le ministre de la santé et des solidarités a souhaité que des moyens supplémentaires soient accordés à l'Établissement français du sang (EFS) au titre de son budget pour 2007. En outre, il lui a été demandé de mettre en place une politique ambitieuse de promotion du don visant à conquérir et à fidéliser de nouveaux donneurs de sang. En effet, il est essentiel, non seulement de recruter de nouveaux donneurs, mais aussi de les fidéliser afin qu'ils ne donnent pas leur sang 1,6 fois par an en moyenne, comme c'est le cas aujourd'hui, mais au moins deux fois. Les mesures prévues sont les suivantes : le maillage territorial de l'Établissement français du sang a été reconsidéré dans le cadre des schémas d'organisation de la transfusion sanguine prévus à l'article L. 1224-1 du code de santé publique, dont les arrêtés appratifs sont actuellement en instance de signature. En outre, les horaires des collectes seront adaptés aux nouveaux modes de vie, particulièrement en milieu urbain. L'appareil de collecte fera l'objet d'une optimisation afin de mieux exploiter le matériel en service. Enfin, la politique de communication de l'établissement auprès du public sera revue afin d'offrir une image plus attractive du don de sang, avec le soutien constant des associations de donneurs de sang bénévoles. Les efforts consentis par l'EFS feront l'objet d'une évaluation par les autorités de tutelle afin d'en mesurer l'efficacité sur le terrain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119747

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 2007, page 2065

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3851